

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Délibération N° 045-2024

DESIGNATION DU
CORRESPONDANT
DEFENSE

L'an deux mil vingt-quatre le huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 04 novembre 2024

Présents :

MMES CROUZETTE, VILLATOUX, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES

Absents excusés :

MMES CERTAIN (procuration à M. FOURCHES), MOUSNIER (procuration à M. ORLIANGES), POUGET
MM MAZEAUD (procuration à Mme CROUZETTE) et MANCI (procuration à Mme BOUDRIE)

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en qualité de correspondant défense.

Cette personne sera chargée de représenter la commune devant les autorités militaires du Département et de la Région, et sera également le référent de la commune pour les questions de défense et de sécurité civiles.

La candidature de M. CHAMBRAS Jean-Luc est proposée pour assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés
Accepte la proposition désignant M. CHAMBRAS Jean-Luc comme correspondant défense.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**